

soit bien fondée. Ce département emploie un officier connu sous le nom d'inspecteur des vergers des Indiens dont le devoir est de visiter tous...

Q. Vous voulez dire votre département?—R. Dans notre département.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. Est-ce Wilson?—R. Non, Wilson est décédé; son nom est Anderson.

Q. Wilson fut employé quelque temps?—R. Oui, il était notre inspecteur. Celui-ci s'en va et montre aux Indiens comment vaporiser leurs arbres. Nous leur fournissons des vaporisateurs, et leur indiquons comment émonder les arbres et comment entretenir leurs vergers en meilleur état.

Q. Mais il y a eu bien des plaintes à cet égard, depuis nombre d'années?—R. Oui.

Q. Je suppose que la situation s'est beaucoup améliorée, mais on se plaignait il y a quelques années passées?—R. Nous avons adopté ce système il y a vingt ans.

Q. Je le sais, mais sans beaucoup de succès?—R. Il a de bons résultats.

*L'hon. M. Green:*

Q. Les plaintes n'avaient-elles pas trait, règle générale, à des arbres fruitiers isolés, et pas autant aux vergers sur lesquels ils comptaient pour réaliser des bénéfices?—R. Certains individus parmi les Indiens cultivent des arbres rabougris aux alentours des villages, et leur fruit ne vaut pas grand'chose.

*L'hon. M. Murphy:*

Q. La législation relative aux eaux tombe-t-elle exclusivement sous la juridiction provinciale ou sous la juridiction provinciale et fédérale en même temps?—R. C'est une législation exclusivement provinciale.

Q. Actuellement elle est exclusivement provinciale?—R. Oui. Vous constaterez que pour aborder la question de ces anciens titres relatifs à l'approvisionnement d'eau ou pour en appeler aux tribunaux il faut se conformer aux dispositions de la loi relative aux droits d'eaux de la Colombie britannique.

Q. Conjointement avec le gouvernement de la Colombie britannique?—R. Oui.

Q. Vous avez entendu hier le témoin insister pour que l'on donne aux Indiens des connaissances plus étendues sur l'agriculture, la pomologie, etc. Avez-vous quelque chose à dire au comité à ce sujet?—R. Je crois que c'est une excellente suggestion. Telle est la politique du département actuellement. La grande difficulté que nous rencontrons chez les Indiens c'est le manque d'appréciation à l'endroit des efforts que nous faisons pour qu'ils tirent profit de cette instruction.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. Pourriez-vous donner au comité une idée des efforts que vous faits en vue de donner aux Indiens des connaissances plus étendus sous ce rapport?—R. Bien, comme je vous le disais tout à l'heure, nous employons un homme qui parcourt les centres agricoles de la province et montre aux Indiens comment cultiver les fruits.

Q. Un seul homme?—R. Un seul homme, oui.

*L'hon. M. Murphy:*

Q. Dans toute la province?—R. Oui. Comme de raison, dans certaines parties de la province il n'y a pas lieu de faire de telles démonstrations; sur la côte, par exemple, qui n'est pas un district agricole.

Q. A-t-on jamais adopté le procédé de réunir les Indiens dans un endroit spécial pour leur donner ce qu'on appelle généralement un cours agricole ou quelque chose de semblable?—R. Aux écoles?